

**SYNDICAT MIXTE
DU HARAS NATIONAL D'HENNEBONT**

BUDGET PRIMITIF

EXERCICE 2019

REPUBLIQUE FRANCAISE

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE D'HENNEBONT

SYNDICAT MIXTE DU HARAS NATIONAL D'HENNEBONT

M14

BUDGET PRIMITIF

ANNEE 2019

SOMMAIRE

pages		Jointes	Sans objet
	BUDGET PRINCIPAL		
	I. Informations générales		
	II. Présentation générale du budget		
1	A1 - Vue d'ensemble – Section		
2	A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres		
3-4	A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres		
5	B1 - Balance générale du budget - Dépenses		
6	B2 - Balance générale du budget - Recettes		
	III. Vote du budget		
7-8	A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses		
9	A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes		
10	B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses		
11-12	B2 - Section d'investissement - Détail des recettes		
13	A6.1 – Equilibre des opérations financières - Dépenses		
14	A6-2 – Equilibre des opérations financières – Recettes		
15	A9 – Détail des opérations pour le compte de tiers		
	IV. Annexes		
	A - Eléments du bilan		
16	Présentation consolidée des budgets	X	
	A1 – Présentation croisée par fonction (1)		X
	A1.1 – Présentation croisée par fonction – Détail fonctionnement		X
	A1.2 – Présentation croisée par fonction – Détail investissement		X
	A2.1 - Etat de la dette – Détail des crédits de trésorerie		X
	A2.2 - Etat de la dette – Répartition par nature de dette		X
	A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux		X
	A2.4 - Etat de la dette – Typologie de la répartition de l'encours		X
	A2.5 - Etat de la dette – Détail des opérations de couverture		X
	A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement		X
	A2.7 - Etat de la dette – Emprunts renégociés en cours de l'année N		X
	A2.8 - Etat de la dette – Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme		X
	A2.9 – Etat de la dette – Autres dettes		X
17	A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	X	
	A4 - Etat des provisions		X
	A5 - Etalement des provisions		X
	A6.1 - Equilibre des opérations financières – Dépenses (cf budget page 13)	X	

A6.2 - Equilibre des opérations financières – Recettes (cf budget page 14)		
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement – Fonct. (2)	X	X
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement – Invest. (2)		X
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM – Fonct. (3)		X
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM– Invest. (3)		X
A8 - Etat des charges transférées		X
A9 – Détail des opérations pour le compte de tiers (cf budget page 15)	X	
B - Engagements hors bilan		
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)		X
B1.2 – Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt		X
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail		X
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé		X
B1.5 - Etat des autres engagements donnés		X
B1.6 - Etat des engagements reçus		X
B1.7 – Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)		X
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents		X
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		X
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale		X
C - Autres éléments d'informations		
C1 - Etat du personnel		X
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)		X
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement		X
C3.2 - Liste des établissements publics créés		X
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe		X
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe		X
D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêté et signatures		
D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes		X
D2 - Arrêté et signatures	X	

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art.L.2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R.5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art L.2313-1 du CGCT).

(4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3500 habitants et plus (art L.2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus (art L.5211-36 du CGCT, art L.5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics..

(5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget, les conditions décrites à l'article L.2311-7 du CGCT.

(6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n°NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

BUDGET PRIMITIF 2019 NOTE SUR LES INFORMATIONS FINANCIERES ESSENTIELLES

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu' « une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

La présente note répond à cette obligation fixée par la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.

1. Le Contexte

Depuis 2007, date de sa création, le syndicat mixte du Haras d'Hennebont assure l'entretien et la maintenance des 23 hectares du site constitués d'un patrimoine bâti protégé et d'un parc remarquable. Tout en coordonnant les activités des différents acteurs du site, il en porte également le développement économique, touristique et culturel en promouvant le site auprès d'un large public.

Pour lui permettre d'exercer ses compétences, un budget lui est alloué. Ce budget est voté par nature dans le cadre de la nomenclature budgétaire et comptable M14 des communes de 3500 à moins de 10000 habitants.

Les principales recettes proviennent des contributions des quatre collectivités et établissements membres (la Région Bretagne, le Département du Morbihan, Lorient Agglomération et la Commune d'Hennebont). Elles sont conformes à l'article 8.3 des nouveaux statuts et ont été revues en 2018.

Aucun emprunt n'a été contracté depuis sa création.

La maîtrise foncière du site du Haras National d'Hennebont est assurée depuis décembre 2016 avec son rachat par Lorient Agglomération et la Ville d'Hennebont, avec une volonté de continuité en confiant la gestion au syndicat mixte.

La rentrée 2018 a été marquée par des échanges très réguliers avec la Société Hippique Nationale dont la convention d'occupation précaire qui la lie au Syndicat Mixte arrive à terme le 31 décembre 2019. Dans la droite ligne de sa stratégie, le Syndicat Mixte étudiera en 2019 la faisabilité d'une gestion directe de certaines des activités de la SHN (poney club, écurie de propriétaires...) tout en accompagnant le club dans cette transition.

Dans cette attente, le budget qui est proposé au vote n'intègre pas les incidences financières liées à ces éventuelles nouvelles activités.

Les principaux chiffres du budget

Le budget qui est proposé au vote est établi avec le niveau de participations revu en 2018 qui se répartissent ainsi :

Région Bretagne : 225 000 €
Département du Morbihan : 125 000 €
Lorient Agglomération : 225 000 €
Commune d'Hennebont : 60 000 €

Un excédent de fonctionnement reporté de 343 187,84 € est repris en recettes de fonctionnement.

Les dépenses de fonctionnement permettent de faire face aux missions qui sont confiées au syndicat notamment en matière d'entretien du patrimoine et d'animation du site. Pour ce faire, en 2019, des crédits ont été budgétés pour l'intégration dans le contrat de prestation d'une nouvelle mission de coordinateur de site. Les nouvelles activités de locations de box et écuries génèrent des dépenses supplémentaires d'achats de fournitures (fourrages...) qui font par ailleurs l'objet de recettes (refacturation).

La section d'investissement sera autofinancée sans recours à l'emprunt au travers des dotations aux amortissements (154 K€), de la reprise de l'excédent reporté (140 151,23 €) et d'un virement de la section de fonctionnement (184 848,77 €). Les investissements seront prioritairement orientés vers :

- 30 000,00 € au titre des études (gestion hydraulique, plan patrimonial...),
- 18 000,00 € au titre de la création du site internet
- 28 000,00 € au titre d'acquisition de matériel et outillage
- 398 500 € au titre de travaux (installations de box, créations de paddocks, éclairage et balisage des carrières, restauration d'écuries...)

Le budget primitif 2019 s'élève donc globalement à 1 540 000 €.

Il s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à un montant de 1 061 000 € et en dépenses et recettes d'investissement à un montant de 479 000 €.

INFORMATIONS GENERALES

LISTE DES COLLECTIVITES MEMBRES

La Région Bretagne	207 857 habitants *
Le Département du Morbihan	
La Communauté d'Agglomération du Pays de Lorient	
La Commune d'Hennebont	

* Population légale au 1er janvier 2019 (recensement millésimé 2016)

RATIOS FINANCIERS

Informations Financières - Ratios	Valeurs au BP 2019	Valeurs du dernier CA voté
1 - Dépenses réelles de fonctionnement / Population	3,47 €	2,17 €
2 - Produit des impositions directes / Population		
3 - Recettes réelles de fonctionnement / Population	3,43 €	3,64 €
4 - Dépenses d'équipement brut / Population	2,28 €	0,55 €
5 - Encours de la dette / Population		
6 - Dotations Globales de Fonctionnement / Population		
7 - Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	12%	19%
8 - Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal		
9 - Dépenses réelles de fonct. et remb. annuel de la dette en capital / Recettes réelles de	101%	60%
10 - Dépenses d'équipement brut / Recettes réelles de fonctionnement	67%	15%
11 - Encours de la dette / Recettes réelles de fonctionnement		

I - INFORMATIONS GENERALES		I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET		B

I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature : - au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement; - au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement. - (2) sans les chapitres "opérations d'équipement" de l'état III B 3 (2); - (2) sans vote formel sur chacun des chapitres. (2)	
La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante : NEANT	
II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement".	
III - Les provisions sont (4) NEANT	
IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) primitif de l'exercice précédent.	
V - Le présent budget a été voté (6) avec reprise de résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1	

(1) à compléter par "du chapitre" ou "de l'article";
(2) Indiquer "avec" ou "sans" les chapitres opérations d'équipement
(3) Indiquer "avec" ou "sans" vote formel
(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :
- semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement)
- budgétaires (délibération n° du de l'exercice précédent)
(5) Indiquer "primitif" de l'exercice précédent ou "cumulé" de l'exercice précédent
(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET				II
VUE D'ENSEMBLE				A1
FONCTIONNEMENT				
CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
V O T E		1 061 000,00	717 812,16	
+		+	+	
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	0,00	343 187,84	343 187,84
=		=	=	
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		1 061 000,00	1 061 000,00	1 061 000,00
INVESTISSEMENT				
CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
V O T E		479 000,00	338 848,77	
+		+	+	
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	0,00	140 151,23	140 151,23
=		=	=	
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		479 000,00	479 000,00	479 000,00
TOTAL				
TOTAL DU BUDGET (3)		1 540 000,00	1 540 000,00	1 540 000,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.
(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).
(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.
Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

II

A2

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+vote)
011	Charges à caractère général	364 071,55	0,00	632 200,00	632 200,00	632 200,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	85 800,00	0,00	87 000,00	87 000,00	87 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
656	Frais de fonct. des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion courante	451 871,55	0,00	721 200,00	721 200,00	721 200,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	0,00	951,23	951,23	951,23
68	Dotations aux provisions (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	452 871,55	0,00	722 151,23	722 151,23	722 151,23
023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00	0,00	184 848,77	184 848,77	184 848,77
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (5)	141 128,45		154 000,00	154 000,00	154 000,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la section fonct. (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	141 128,45		338 848,77	338 848,77	338 848,77
	TOTAL	594 000,00	0,00	1 061 000,00	1 061 000,00	1 061 000,00
					+	
	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00				0,00
						=
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	594 000,00				1 061 000,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+vote)
013	Atténuation de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes...	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	340 000,00	0,00	635 000,00	635 000,00	635 000,00
75	Autres produits de gestion courante	74 888,66	0,00	78 312,16	78 312,16	78 312,16
	Total des recettes de gestion courante	414 888,66	0,00	713 312,16	713 312,16	713 312,16
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles de fonctionnement	414 888,66	0,00	713 312,16	713 312,16	713 312,16
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (5)	4 500,00		4 500,00	4 500,00	4 500,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la section fonct. (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	4 500,00		4 500,00	4 500,00	4 500,00
	TOTAL	419 388,66	0,00	717 812,16	717 812,16	717 812,16
					+	
	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	174 611,34				343 187,84
						=
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	594 000,00				1 061 000,00

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	334 348,77
Pour information	
Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.	

(1) Cf. Modalités de vote I-B
(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)
(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles
(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires
(5) DF 023 = RI 021; DI 040 = RF 042; RI 040 = DF 042; DI 041 = RI 041; DF 043 = RF 043.
(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES			A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
010	Stocks (5)					
20	Immobilisations incorporelles (hors 204)	23 000,00		48 000,00	48 000,00	48 000,00
204	Subventions d'équipements versées					
21	Immobilisations corporelles	38 047,00		28 000,00	28 000,00	28 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)					
23	Immobilisations en cours	192 453,00		398 500,00	398 500,00	398 500,00
	Total des opérations d'équipement					
	Total des dépenses d'équipement	253 500,00		474 500,00	474 500,00	474 500,00
10	Dotations, fonds divers et réserves					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées					
18	Compte de liaison : affectation... (7)					
26	Particip. créances rattachées à des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
020	Dépenses imprévues					
	Total des dépenses financières					
45...1	Total des opér. pour compte de tiers (8)					
	Total des dépenses réelles d'investissement	253 500,00		474 500,00	474 500,00	474 500,00
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (4)	4 500,00		4 500,00	4 500,00	4 500,00
041	Opérations patrimoniales (4)					
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	4 500,00		4 500,00	4 500,00	4 500,00
	TOTAL	258 000,00		479 000,00	479 000,00	479 000,00
						+
	D 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)					
						=
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	258 000,00				479 000,00

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET				II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES				A3

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
010	Stocks (5)					
13	Subventions d'investissement (hors 138)					
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)					
20	Immobilisations incorporelles (hors 204)					
204	Subventions d'équipements versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation (6)					
23	Immobilisations en cours					
Total des recettes d'équipement						
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)					
1068	Excédents de fonct. capitalisés (9)					
138	Autres subventions d'investissement non transf.					
165	Dépôts et cautionnements reçus					
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie) (7)					
26	Particip. créances rattachées à des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
024	Produits des cessions d'immobilisations					
Total des recettes financières						
45...2	Total des opér. pour compte de tiers (8)					
Total des recettes réelles d'investissement						
021	Virement de la section de fonctionnement (4)			184 848,77	184 848,77	184 848,77
040	Opér. d'ordre de transferts entre sections (4)	141 128,45		154 000,00	154 000,00	154 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)					
Total des recettes d'ordre d'investissement						
	TOTAL	141 128,45		338 848,77	338 848,77	338 848,77
		141 128,45		338 848,77	338 848,77	338 848,77
					+	
	R 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	116 871,55				140 151,23
						=
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	258 000,00				479 000,00

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

Pour information	
AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL	DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)
	334 348,77

- (1) Cf. Modalités de vote I-B
(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(4) DF 023 = RI 021; DI 040 = RF 042; RI 040 = DF 042; DI 041 = RI 041; DF 043 = RF 043.
(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (boisement, ZAC...). par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.
(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués au cours de l'exercice antérieur.
(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040
(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

II

B1

1 - DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	632 200,00		632 200,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	87 000,00		87 000,00
014	Atténuation de produits			
60	Achats et variation des stocks (3)	2 000,00		2 000,00
65	Autres charges de gestion courante			
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus (4)			
66	Charges financières			
67	Charges exceptionnelles	951,23		951,23
68	Dotations aux amortissements et provisions		154 000,00	154 000,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)			
022	Dépenses imprévues			
023	Virement à la section d'investissement		184 848,77	184 848,77
Dépenses de fonctionnement - Total		722 151,23	338 848,77	1 061 000,00
		+		
		=		
		D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE		
		TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		
		1 061 000,00		

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
15	Provisions pour risques et charges (5)		4 500,00	4 500,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budg.)			
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)			
	Total des opérations d'équipement	(8)		
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	48 000,00		48 000,00
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles (6)	28 000,00		28 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)			
23	Immobilisations en cours (6)	398 500,00		398 500,00
26	Partic. et créances rattachées à des partic.			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immobilisations (reprise)			
29	Provisions pour dépréciation des immobilisations (5)			
39	Provisions pour dépréciation des stocks et en-cours (5)			
45...1	Total des opérations pour compte de tiers (7)			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
49	Provisions pour dépréciation des comptes de tiers (5)			
59	Prov. pour dépréciation des comptes financiers (5)			
3..	Stocks			
020	Dépenses imprévues			
Dépenses d'investissement - Total		474 500,00	4 500,00	479 000,00
		+		
		=		
		D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE		
		TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		
		479 000,00		

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 hab.
(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Hors chapitres "opérations d'équipement".
(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail annexe IV A9).
(8) S'effectue uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
(9) En dépenses, les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

II

B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuation de charges			
60	Achats et variation des stocks (3)			
70	Produits des services, du domaine, et ventes diverses			
71	Production stockée (ou déstockage)			
72	Travaux en régie			
73	Impôts et taxes			
74	Dotations et participations			
75	Autres produits de gestion courante			
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels	635 000,00		635 000,00
78	Reprises sur amortissements et provisions	78 312,16		78 312,16
79	Transferts de charges		4 500,00	4 500,00
Recettes de fonctionnement - Total		713 312,16	4 500,00	717 812,16
				+
		R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE		343 187,84
				=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				1 061 000,00

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)			
13	Subventions d'investissement			
15	Provisions pour risques et charges (4)			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budg.)			
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)	(6)		
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation	(7)		
23	Immobilisations en cours			
26	Partic. et créances rattachées à des partic.			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immobilisations			
29	Provisions pour dépréciation des immobilisations (4)			
39	Provisions pour dépréciation des stocks et en-cours (4)			
45...2	Operations pour compte de tiers (5)		154 000,00	154 000,00
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
49	Provisions pour dépréciation des comptes de tiers (4)			
59	Prov. pour dépréciation des comptes financiers (4)			
3..	Stocks			
021	Virement de la section de fonctionnement			
024	Produits des cessions d'immobilisations		184 848,77	184 848,77
Recettes d'investissement - Total			338 848,77	338 848,77
				+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE				140 151,23
				+
		AFFECTATION AU COMPTE 1068		0,00
				=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				479 000,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(4) Soit la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(5) Soit la commune ou l'établissement applique le régime des provisions sur cet état (voir le détail annexe IV A9).
(6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement a des stocks en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
(7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'amputation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

FONCTIONNEMENT

III - VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

III
A1

Chap/ art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles du Président (3)	Vote de l'Assemblée Délibérante (4)
011	Charges à caractère général (5)	364 071,55	632 200,00	632 200,00
60611	Eau et assainissement	9 000,00	10 000,00	10 000,00
60612	Energie - Electricite	15 000,00	15 000,00	15 000,00
60613	Chauffage urbain	15 000,00	18 000,00	18 000,00
60622	Carburants	1 500,00	3 500,00	3 500,00
60628	Autres fournitures non stockees	3 500,00	45 000,00	45 000,00
60631	Fournitures d'entretien	6 000,00	8 000,00	8 000,00
60632	Fournitures de petit equipement	5 000,00	7 000,00	7 000,00
60636	Vetements de travail	500,00	2 000,00	2 000,00
6064	Fournitures administratives	800,00	600,00	600,00
611	Contrats de prestations de services avec des entreprises	110 000,00	275 000,00	275 000,00
6135	Locations mobilières	25 000,00	35 000,00	35 000,00
61521	Entretien de terrains	40 000,00	40 000,00	40 000,00
615228	ENTRETIEN REPARATION AUTRES BATIMENTS	30 000,00	55 000,00	55 000,00
615231	ENTRETIEN VOIRIE	6 000,00	6 000,00	6 000,00
615232	ENTRETIEN RESEAUX	5 000,00	4 000,00	4 000,00
61524	Bois et forets	10 000,00	14 000,00	14 000,00
61551	Matériel roulant	7 000,00	3 500,00	3 500,00
6161	Primes d'assurance multirisques	12 700,00	15 300,00	15 300,00
6184	Versements a des organismes de formation	1 000,00	2 500,00	2 500,00
6225	Indemnités au comptable et aux regisseurs	500,00	200,00	200,00
6231	Annonces et insertions	5 000,00	3 000,00	3 000,00
6238	Publicité,publications,relations publiques divers	1 800,00	10 000,00	10 000,00
6251	Voyages et déplacements	5 000,00	3 200,00	3 200,00
6257	Receptions	500,00	4 000,00	4 000,00
6261	Frais d'affranchissement	3 000,00	500,00	500,00
6262	Frais de telecommunications	1 400,00	4 500,00	4 500,00
6281	Concours divers (cotisations...)	40 871,55	2 000,00	2 000,00
6288	Autres services extérieurs	3 000,00	42 400,00	42 400,00
63512	Taxes foncieres		3 000,00	3 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	85 800,00	87 000,00	87 000,00
6218	Autre personnel extérieur	85 800,00	87 000,00	87 000,00
014	Atténuation de produits			
65	Autres charges de gestion courantes	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6541	Créances admises en non valeur		250,00	250,00
65888	Autres charges diverses de gestion courante Divers	2 000,00	1 750,00	1 750,00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus			

III - VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

III

A1

Chap/ art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles du Président (3)	Vote de l'Assemblée Délibérante (4)
	TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (A) = (011+012+014+65+656)	451 871,55	721 200,00	721 200,00
66	Charges financières (b)			
67	Charges exceptionnelles (c)	1 000,00	951,23	951,23
678	Autres charges exceptionnelles	1 000,00	951,23	951,23
68	Dotations aux provisions (d) (6)			
022	Dépenses imprévues (e)			
	TOTAL DES DEPENSES REELLES =(a)+(b)+(c)+(d)+(e)	452 871,55	722 151,23	722 151,23
023	Virement à la section d'investissement		184 848,77	184 848,77
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7) (8) (9)	141 128,45	154 000,00	154 000,00
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	141 128,45	154 000,00	154 000,00
	TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	141 128,45	338 848,77	338 848,77
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonct. (10)			
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	141 128,45	338 848,77	338 848,77
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	594 000,00	1 061 000,00	1 061 000,00
	RESTES A REALISER N-1 (10)			+
	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00		+
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	594 000,00		=
	Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)			1 061 000,00

Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Hors restes à réaliser.
(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(4) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
(5) Les définitions du chapitre des opérations d'ordre 66112 "Produit des cessions d'immobilisations" et 66113 "Produit des cessions d'immobilisations" sont les mêmes que celles du chapitre des opérations d'ordre 66112.
(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 "produit des cessions d'immobilisations").
(7) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(8) Il s'agit des opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(9) Inscrire en cas de reprise des opérations budgétaires celles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(10) Inscrire en cas de reprise des opérations budgétaires celles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III - VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

III

A2

Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent	Propositions nouvelles du Prési	Vote de l'Assemblée Délibérante
013	Atténuation de charges			
70	Produits des services, du domaine et ventes...			
73	Impôts et taxes			
74	Dotations et participations	340 000,00	635 000,00	635 000,00
7472	Regions	125 000,00	225 000,00	225 000,00
7473	Departements	125 000,00	125 000,00	125 000,00
74748	Autres communes	40 000,00	60 000,00	60 000,00
74758	Autres groupements	50 000,00	225 000,00	225 000,00
75	Autres produits de gestion courante	74 888,66	78 312,16	78 312,16
752	Revenus des immeubles	59 888,66	29 712,16	29 712,16
7588	AUTRES PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	15 000,00	48 600,00	48 600,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES				
(a) = (70+73+74+75+013)				
76	Produits financiers (b)	414 888,66	713 312,16	713 312,16
77	Produits exceptionnels (c)			
78	Reprises sur provisions (d) (5)			
TOTAL RECETTES REELLES = A+B+C+D				
		414 888,66	713 312,16	713 312,16
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6) (7) (8)	4 500,00	4 500,00	4 500,00
777	Quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de resultat	4 500,00	4 500,00	4 500,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonct. (9)			
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE				
		4 500,00	4 500,00	4 500,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)				
		419 388,66	717 812,16	717 812,16
RESTES A REALISER N-1 (10)				
				0,00
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)				
		174 611,34		343 187,84
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				
		594 000,00		1 061 000,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice
Montant des ICNE de l'exercice N-1
= Différence ICNE N - ICNE N-1

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Modalités de vote : B

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. la définition du chapitre des opérations d'ordre "DP 043 = R 7600".

(6) Cf. la définition du chapitre des opérations d'ordre "DP 042 = R 7600".

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 "produit des cessions d'immobilisations").

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Le chapitre 043 peut ne pas être ouvert, mais doit être prévu au plan de comptes administratif et être tenu d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

INVESTISSEMENT

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

III

B1

Chap/ art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles du Président (3)	Vote de l'Assemblée Délibérante (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)			
2031	Frais d'études	23 000,00	48 000,00	48 000,00
2051	Concessions et droit similaires	23 000,00	30 000,00	30 000,00
204	Subventions d'équipements versées (hors opérations)		18 000,00	18 000,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	25 017,84	28 000,00	28 000,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	25 017,84	24 000,00	24 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)		4 000,00	4 000,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
2312	Terrains	157 000,00	398 500,00	398 500,00
2314	Constructions sur sol d'autrui	85 000,00	40 000,00	40 000,00
2315	Installations, matériel et outillage techniques	72 000,00	207 500,00	207 500,00
	Opérations d'équipement n° (5)		151 000,00	151 000,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00
		205 017,84	474 500,00	474 500,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00
45...1	Opérations pour compte de tiers n° (6)			
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE	205 017,84	474 500,00	474 500,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)			
13911	Reprises sur autofinancement antérieur (8) SUBVENTIONS EQUIPEMENTS ETAT	4 500,00	4 500,00	4 500,00
041	Charges transférées (9) Opérations patrimoniales (10)			
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	209 517,84	479 000,00	479 000,00
	RESTES A REALISER N-1 (11)	48 482,16		+
	D 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00		+
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	258 000,00		=
				479 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de compte appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Cf. Modalités de vote, I-B.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote du régime déléguant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.
(6) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'investissement.
(7) Cf. définitions du chapitre 040.
(8) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(9) Cf. définitions du chapitre 041.
(10) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(11) Aucune provision budgétaire ne doit figurer à l'article 197 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
(12) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 (= RI 041).
(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES				B2

Chap/ art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles du Président (3)	Vote de l'Assemblée Délibérante (4)
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions d'investissement non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00
45...2	Opérations pour compte de tiers n° (5)			
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES REELLES DE L'EXERCICE	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	184 848,77	184 848,77
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6) (7) (8)	141 128,45	154 000,00	154 000,00
28031	AMORTISSEMENT FRAIS D'ETUDES	3 100,00	4 650,00	4 650,00
28051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	1 000,00	550,00	550,00
28128	Autres agencements et aménagements de terrains	5 700,00	5 650,00	5 650,00
28145	AMORTISSEMENTS CONST. SUR SOL D'AUTRUI INSTALL. GRAL. AGENC.	100 100,00	103 400,00	103 400,00
28158	Autres installations, matériel et outillage techniques	17 700,00	26 900,00	26 900,00
28181	AMORTISSEMENTS INSTALL. GRALE AGENCEMENT AMENAG. DIVERS	700,00	600,00	600,00
28183	AMORTISSEMENT MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	2 028,45	950,00	950,00
28184	Mobilier	400,00	2 150,00	2 150,00
28188	AMORTISSEMENTS AUTRES IMMO. CORPORELLES	1 400,00	150,00	150,00
28238	Autres constructions	9 000,00	9 000,00	9 000,00

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES				B2

Chap/ art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles du Président (3)	Vote de l'Assemblée Délibérante (4)
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	141 128,45	338 848,77	338 848,77
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	141 128,45	338 848,77	338 848,77
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	141 128,45	338 848,77	338 848,77
	RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00		+
				0,00
	R 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	116 871,55		+
				140 151,23
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	258 000,00		=
				479 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de compte appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Cf. Modalités de vote, I-B.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.
(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.
(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV - ANNEXES			IV
ELEMENTS DU BILAN			
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES			A6.1
DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES			

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote de l'Assemblée Délibérante (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A+B			
16	Emprunts et dettes assimilées hors 16449 et 166 (A)	4 500,00	I 4 500,00
Autres dépenses à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	4 500,00	4 500,00
	SUBVENTIONS EQUIPEMENTS ETAT	4 500,00	4 500,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

Op. de l'exercice I		Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	4 500,00			4 500,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble

IV - ANNEXES			IV
ELEMENTS DU BILAN			A6.2
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES			
RESSOURCES PROPRES			

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote de l'Assemblée Délibérante (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a+b		338 848,77	338 848,77
Ressources propres externes de l'année (a)			
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		0,00	0,00
28031	AMORTISSEMENT FRAIS D'ETUDES	4 650,00	338 848,77
28051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	550,00	4 650,00
28128	Autres agencements et aménagements de terrains	5 650,00	550,00
28145	AMORTISSEMENTS CONST. SUR SOL D'AUTRUI INSTALL. GRAL AGENC.	103 400,00	5 650,00
28158	Autres installations, matériel et outillage techniques	26 900,00	103 400,00
28181	AMORTISSEMENTS INSTALL. GRALE AGENCEMENT AMENAG. DIVERS	600,00	26 900,00
28183	AMORTISSEMENT MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	950,00	600,00
28184	Mobilier	2 150,00	950,00
28188	AMORTISSEMENTS AUTRES IMMO. CORPORELLES	150,00	2 150,00
28238	Autres constructions	9 000,00	150,00
021	Virement de la section de fonct. (d)	184 848,77	9 000,00
			184 848,77

Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	338 848,77	140 151,23		479 000,00

Dépenses à couvrir par des ressources propres		Montant
Ressources propres disponibles		4 500,00
Solde		479 000,00
		474 500,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance
(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.
(6) Indiquer le signe algébrique.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN -		
DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS		A9

A9 - CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (détail) (1)
NEANT

N° d'opération	Intitulé de l'opération :	Date de la délibération :		
		Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés
				Total (4)
	DEPENSES (a)			
040	Travaux réalisés par le personnel du mandataire			
041	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section			
	Annulations sur dépenses (c) (6)			
	Dépenses nettes (a-c)			
	RECETTES (b)			
	Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)			
040	Financement par le mandataire			
041	Financement par emprunt à la charge du tiers			
	Annulations sur recettes (d)(6)			
	Recettes nettes (b-d)			

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers
(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser)
(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats
(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux
(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes
(7) Indiquer le chapitre

ANNEXES

PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

I - BUDGET PRINCIPAL

Section	Pour mémoire budget précédent (*)	Proposition du Président	Vote de l'Assemblée délibérante
INVESTISSEMENT			
Dépenses	258 000	479 000	479 000
Recettes	258 000	479 000	479 000
FONCTIONNEMENT			
Dépenses	594 000	1 061 000	1 061 000
Recettes	594 000	1 061 000	1 061 000

II - BUDGET ANNEXE : NEANT

PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

Section	Pour mémoire budget précédent (*)	Proposition du Président	Vote de l'Assemblée délibérante
INVESTISSEMENT			
Dépenses	258 000	479 000	479 000
Recettes	258 000	479 000	479 000
FONCTIONNEMENT			
Dépenses	594 000	1 061 000	1 061 000
Recettes	594 000	1 061 000	1 061 000

(*) budget primitif de l'exercice précédent

METHODES UTILISEES

PROCEDURE	CHOIX DU COMITE	Délibération du
AMORTISSEMENT OBLIGATOIRE	Seuil d'amortissement sur un an <i>Durée</i> <u>Immobilisations Incorporelles</u> Etudes 5 ans Licences 5 ans Logiciel 5 ans <u>Immobilisations Corporelles</u> Matériel informatique 5 ans Matériel et outillage 5 ans Mobilier de bureau 5 ans Véhicules légers 5 ans Gros engins, poids lourds 10 ans Installations techniques de bâtiments, de voirie, de terrains etc 10 ans Construction et extensions de bâtiments 40 ans Agencements, aménagements de bâtiments et de terrains 15 ans	500 € HT 17 février 2011
AMORTISSEMENT FACULTATIF	Oui ☐ Seuil d'amortissement sur un an (si différent de ci-dessus) <i>Catégories de biens amortis</i> <i>Durée</i>	Néant
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT TRANSFEREES EN FONCTIONNEMENT (biens amortissables)	A hauteur des dotations aux amortissements des biens Sur la même durée que l'amortissement des biens	Néant
CHARGES A ETALER Nature :	Oui ☐ Date du début de l'étalement : Durée de l'étalement :	Néant
ICNE	Sur le stock de la dette Sur les nouveaux emprunts	Néant

SYNDICAT MIXTE DU HARAS NATIONAL D'HENNEBONT – BUDGET PRIMITIF 2019
ARRETE - SIGNATURES

Nombre de Membres en exercice : 12

Nombre de Membres présents : 6

Nombre de Suffrages exprimés : 6

Votes : Pour : 6

Contre :

Abstentions :

Date de convocation : 06 Février 2019

Présenté par le Président,
A Lorient, le 12 février 2019

Le Président,



A. HARTEREAU

Délibéré par l'assemblée délibérante réunie en session le 12 février 2019

A Lorient, le 12 février 2019

Les Membres du Conseil
cf liste d'émargement jointe

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le
et de la publication le

REUNION DU COMITE DU 12 FEVRIER 2019

NOM

SIGNATURE

TITULAIRES

REGION BRETAGNE

Mme Gaël LE SAOUT

Conseillère Régionale

Mme Kaourintine HULAUD

Conseillère Régionale

M. Alain LE QUELLEC

Conseiller Régional

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

Mme Karine BELLEC

Conseillère Départementale

Mme Marie-Annick MARTIN

Conseillère Départementale

M. Jean-Rémy KERVARREC

Conseiller Départemental

LORIENT AGGLOMERATION

M. André HARTEREAU

Vice-Président

Mme Gisèle GUILBART

Conseillère Communautaire déléguée

Mme Armelle NICOLAS

Vice-Présidente

M. François LE LOUER

Conseiller Communautaire

Mme Marie-Annick LE BELLER

Adjointe au Maire

COMMUNE D'HENNEBONT
Mme Claudine CORPART

Adjointe au Maire